



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	22	27

L'an deux mille vingt et un, le quinze février, à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 05 février 2021

Le quorum étant atteint, Marilyn MASSONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Patricia BENIGNI - Patrick EIDEL-GIUDICELLI - Paul POLI - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - Antoine DEGERINE - Pascale TOTH - Jessica LOPES-BARROSO - François-Marie LUCCHETTI - Dominique BENIGNI - Ariane ALBERGHI - Claudia TORRE.

Absents excusés : Thérèse MACRI (a donné procuration à Marilyn MASSONI) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à Patrick EIDEL-GIUDICELLI) - Mustapha RACHID (a donné procuration à Patrick GIGON) - Jacqueline RISTICONI (a donné procuration à Jean-Pierre VALDRIGHI) - Laetitia OLIVESI (a donné procuration à Marjorie PINDUCCI).

Absents : Georges RISTICONI - Christelle CRUCIANI.

Délibération : N°05-15-02-21

Objet : Aide aux lieux de spectacles « LOCHI D'ARTE »

Subvention annuelle de fonctionnement aux lieux de diffusion de spectacles :

Les petites scènes « I SCENINI » remplacées par « I SCENI »

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°72-15-12-20.

Afin de favoriser la diversité culturelle en encourageant la circulation des œuvres sur le territoire, la coproduction de la création artistique insulaire et les échanges avec l'extérieur,

Garantir l'égalité d'accès aux spectacles,

Favoriser le rayonnement culturel de l'île,

Assurer la cohésion sociale des territoires et accompagner la construction de leur identité,

Favoriser l'intégration de la langue corse dans le projet.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler la délibération n°72-15-12-20 pour solliciter auprès des services de la collectivité de Corse, une nouvelle aide aux lieux de spectacles « LOCHI D'ARTE » pour « I SCENI » au titre de l'année 2021 avec un nouveau plan de financement.

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20210217-05-15-02-21-DE
Date de télétransmission : 17/02/2021
Date de réception préfecture : 17/02/2021

Le plan de financement pourrait donc s'établir comme suit :

Montant de l'opération HT : 165 336 € HT
Participation CDC 60% : 99 202 € HT
Participation de la commune 40% : 66 134 € HT

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

D'ANNULER et de remplacer la délibération n°72-15-12-20 par la présente délibération ;

DE DONNER son accord pour faire la demande d'aide financière auprès des services de la Collectivité de Corse selon le plan de financement suivant :

Montant de l'opération HT : 165 336 € HT
Participation CDC 60% : 99 202 € HT
Participation de la commune 40% : 66 134 € HT

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents concernant cette opération ;


DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20210217-05-15-02-21-DE
Date de télétransmission : 17/02/2021
Date de réception préfecture : 17/02/2021